

Epoux ou Père

Prénom : **Yannick Roger Antoine**
Nom : **CRASSIN**

Né le : **02 mai 1989**
à : **17h45**
à : **Villecresnes (94)**

de (1) : **Yves Jacques CRASSIN**
et de (1) : **Dominique Jeannine Jacqueline JOLLIVET**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°145

Le

L'officier de l'état-civil
Sceau (2)

Mentions marginales (3)

Mariage célébré à **Chevry-Cossigny**

Le **07 Juin 2014**

Les futurs époux ont déclarés (4) : qu'il n'a pas été fait

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° **21/3**

Mentions marginales (3) :

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».
(2) Prénoms et nom du père et de la mère. (3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

Epouse ou Mère

Prénom : **Mélodie Isabelle Carine**
Nom : **HUTTEAU**

Né le : **13 Juillet 1989**
à : **15h30**
à : **Montreuil (93)**

de (1) : **Thierry Michel Fernand HUTTEAU**
et de (1) : **Sylvie Francine Chantal GALAINIE**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°1806

Le

L'officier de l'état-civil
Sceau (2)

Mentions marginales (3)

à **15 heures 00**

de contrat de mariage

Le : **07 Juin 2014**

L'officier de l'état-civil
Sceau (2)



(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par maître..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

..... (2)
à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

père ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 918

le 01 Mars 2017

à 06 heures 56

est né(e) (2)

Capucine, Enry, Joëlle.
CRASSIN.

suivant déclaration conjointe du 02.03.2017

du sexe *féminin*, à *Corbeil-Essonnes*
(Essonne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le 03 Mars 2017

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{er} partie : ... 2nd partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15